

**DE LA COMMUNE de LA CHAPELLE
VAUPELTEIGNE
SEANCE DU 27 JUN 2016**

Nombres de membres		
afférents au Conseil Municipal	en exercice	Ayant pris part à la délibération
7	7	5+1 pouvoir

L'an deux mil seize le vingt-sept juin à 18h00, le conseil municipal de la commune de La Chapelle Vaupelteigne régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par loi, à la salle de la mairie, sous la présidence de M. Jean Jacques CARRE, Maire.

Etaient présents : Martine CROCHOT Alain TREMBLAY, Philippe DAUVISSAT, Raphaële DELALANDE, Bernard FOYNAT.

Absentes excusées : Véronique BOUDIN (pouvoir à Raphaële DELALANDE, Bernard FOYNAT.

Secrétaire de séance: Alain TREMBLAY

Le PV de la dernière séance est lu et adopté

DELIBERATION 2016-020 REFECTION DES PLACES ET DES TROTTOIRS SUITE AUX INONDATIONS.

Le Maire expose que les dernières inondations ont détérioré les trottoirs et les places de la Commune.

Une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle a été transmise à la Préfecture. En attendant, des devis ont été demandés dans l'hypothèse où il serait envisageable de percevoir des aides.

La réfection des trottoirs est évaluée à 70 000 €HT

La réfection des places à 15000 €HT.

Après en avoir délibéré par 6 voix Pour, le Conseil Municipal

- DECIDE le programme de réfection des trottoirs et des places.
- DECIDE de demander la DETR sur ce dossier.
- DECIDE de demander le fonds de calamités publiques.
- AUTORISE le Maire a signé toutes les pièces nécessaires à ce dossier

DELIBERATION 2016-021 MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE :

Le Maire expose que la secrétaire bénéficie de l'IEMP qui avait été mise en place en novembre 2015. Les modalités d'attribution de cette indemnité ne sont pas modifiées, seules changent les modalités de versement.

Après en avoir délibéré par 6 voix Pour, Le Conseil Municipal

- DECIDE de modifier la délibération 2015-035 de la façon suivante :

Le Conseil municipal décide que cette indemnité sera versée mensuellement à compter du 1^{er} janvier 2016.

Date de la convocation
22/06/2016

Date de l'affichage
04/07/2016

DELIBERATION 2016-022 FUSION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES DU PAYS CHABLISIEN ET ENTRE CURE ET YONNE.

Le Maire rappelle que l'arrêté préfectoral portant projet de périmètre pour un nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion de la Communauté de communes du Pays Chablisien (CCPC) et de la Communauté de communes Entre Cure et Yonne (CCECY), à l'exception des communes d'Arcy-sur-Cure et de Carisey, daté du 4 mai 2016, a été communiqué aux deux intercommunalités et aux communes membres, qui disposent d'un délai de soixante-quinze jours pour se prononcer.

Il indique qu'à ce stade de la procédure, juridiquement, il n'y a qu'une seule alternative : approuver le projet ou le rejeter. Il rappelle aussi que le principe de la fusion ayant été adopté par une majorité d'élus de la CCPC, il serait aujourd'hui inconséquent de rejeter l'arrêté. Il propose toutefois d'assortir la décision du conseil municipal de l'expression des regrets que Carisey et Arcy-sur-Cure n'aient pas obtenu satisfaction quant à leurs souhaits initiaux respectifs de rejoindre la Communauté du Florentinois et de rester dans la nouvelle communauté issue de la fusion de la CCPC avec la CCECY.

Plusieurs élus reconnaissent la nécessité d'approuver l'arrêté mais souhaitent aller plus loin que l'expression de regrets en faisant valoir qu'ils estiment « *anormal que les communes d'Arcy-sur-Cure et de Carisey n'aient pas obtenu satisfaction* ». Le Maire soumet cette dernière proposition au vote.

Le conseil municipal, approuve/désapprouve par 6 voix pour :

- **Approuve** l'arrêté préfectoral susvisé en mentionnant qu'il estime anormal que les communes de Carisey et d'Arcy-sur-Cure n'aient pas obtenu satisfaction.

Compteurs LINKY

Nouvelle demande au Syndicat de l'Electricité de l'Yonne de nous adresser un courrier précisant que notre responsabilité ne serait pas engagée en cas de problèmes suite à l'installation des compteurs LINKY

Cette démarche fait suite à une promesse de ce syndicat sans réponse à ce jour sur la communication que la commune a perdu sa compétence dans ce domaine au profit du syndicat.

Le directeur du syndicat a téléphoné le 24 juin, précisant qu'un courrier nous a été adressé début mai.

Nous avons bien reçu une présentation générale qui ne correspond pas à nos attentes puisqu'il n'y est pas fait mention de la compétence, nous recevons la promesse d'un courrier nous dégageant de toute responsabilité.

QUESTIONS DIVERSES :

La CCPC suite à notre demande a mis à disposition de la commune, Mr Gilles CORNAT qui est intervenu les 23, 30 mai, et 6 juin

Le 6 juin l'équipe « travaux » de la CCPC est venue avec l'épareuse prendre en charge la route du cimetière jusqu'à la limite de propriété de la commune.

Mr Marc RENDONNET a été recruté en contrat CDD de 6 mois pour remplacer Mr Marcel LECOLLE.

Mr RENDONNET a débuté son activité pour la commune le 1 juin.

Il est présent :

Lundi, mercredi et Vendredi

Protection cours de la Mairie

La Société LEMAIRE doit réaliser la fermeture de la cours de la Mairie avec une barrière identique à celle de la rampe d'accès à la mairie, pour un montant de : 5728.00 €uros.

Préparation de la fête du 14 juillet.

L'organisation a été décidée lors d'une réunion tenue en Mairie le 31 mai.

Inondations du 30 mai au 5 juin 2016.

Il est reporté par le président du syndicat de bassin du serein que le phénomène est dû à une forte pluviométrie de 300mm d'eau par jour ayant provoqué la rupture de 5 digues d'étangs ayant lâché ;

La première vieille de 600 ans n'avait jamais posé de problème, il est toutefois reconnu que les étangs sont vétustes et mal entretenus.

Les services de l'état sont informés, les étangs ne sont pas tous répertoriés réunion organisée à PRECY-SOUS-THIL pour passage en catastrophe naturelle. (village en amont de BIERRE-LES-SEMUR)

Demande de reconnaissance en catastrophe naturelle effectuée à la Préfecture le 5 juin 2016, dossier descriptif adressé le 10 juin suivant instructions de la préfecture.

La commune a été fermée à la circulation du 30 mai au 9 juin ainsi que le 9 juin ou nous avons à nouveau eu de l'eau dans les rues et dans certaines maisons.

Le nettoyage des rues avec eau sous pression et le balayage ont été réalisés le 6 juin par la société Mansanti. L'intervention a duré deux heures pour un montant de : 500 €

Demande d'intervention de Mr Henri de Raincourt pour soutenir notre dossier auprès du ministre

Suite à l'accord de son cabinet le dossier a été transféré le 22 juin au sénateur actuellement en séance à Paris.

Un appel de la Préfecture de ce jour nous informe que notre dossier sera analysé le 18 juillet 2016

Réception d'un dossier de demande de subventions dans le cadre de l'enveloppe DETR

Un Dossier doit être préparé pour une demande de subvention à déposer pour le 4 juillet, nécessité de créer immédiatement un groupe de travail.

Réunion avec SAFEGE : La SAFEGE devait venir avec un programme de calcul permettant de refléter ce qu'il s'est passé en 2013. Ce programme de calcul serait opérationnel à la fin du mois de Juin. Il faudrait trouver une solution permettant de faire baisser le niveau de l'eau de 70 cm à la Chapelle.

Amélioration écoulement pluvial gouttières Mairie salle des fêtes.

Des Devis ont été demandés aux Sté MARSHALL et FORTINI.

Curage égouts salle des fêtes :

Les plans ayant été retrouvés, il faut consulter les Ste SAVAC, ASSAINI CLEAN & MANSANTI pour obtenir un devis

Entretien toit de l'église

Décision à prendre à partir des devis reçus pour réfection de la toiture après les congés.

Inventaire des biens de l'église

Notre prêtre attire notre attention sur des statues et objets de valeur dans notre église, nous devons organiser un inventaire.

Bornage de propriété Bernard Tremblay

Contact pris avec la Sté GEOMEXPERT s.a.s. Mr Thibault LUTIN proposition de combiner cette action de bornage avec une autre demande dans notre région afin de ne pas payer les frais de déplacement.

Coût de l'opération à prévoir 200€TTC.

Protection de l'église

Une nouvelle serrure a été installée, une clef doit être remise au prêtre. Des Autocollants signalant une protection électronique ont été posés sur les portes.

Recommandation du prêtre d'ajouter un éclairage extérieur avec allumage par détecteur de présence.

Fin de contrat de location du presbytère

Un état des lieux doit être réalisé par Mesdames BOUDIN et CROCHOT le 29 juin 2016 à 18h.

Le Locataire nous a informé des fuites sur les tuyaux de chauffage, le passage de gaines dans les fourreaux doit pouvoir se faire sans casser (l'humidité du carrelage séjour pourrait venir de ce problème), et une humidité résiduelle (noircissement des joints des fenêtres).

coût annuel du chauffage 2700€ pour une température de 19°.

Voir installation d'un insert, poêle à granulé..., il semble qu'une chaudière à condensation ne serait pas suffisante.

Demander une expertise du logement par un professionnel qualifié.

Réparation aire de pétanque

Deux poutres de délimitation externe de l'aire de jeux sont à remplacer, définir un programme d'action.

Bancs de la place de la Liberté à installer dans la cours de la Mairie

Nous avons souvent eu des demandes pour l'installation de bancs dans la cours de la Mairie, il est proposé d'installer les bancs de la place de la Liberté.

Tri sélectif

Une documentation sur les nouvelles procédures a été distribuée à la population.

Proposition de nom pour la nouvelle Communauté de Commune

Le Conseil Municipal propose Communauté de Communes du Grand Chablisien.

Fauchage des banquettes et curage des fossés sur D131 & D131A

Suite à notre demande l'ATR a commencé les travaux de fauchage à l'épareuse le 20 juin. Le curage des fossés sera effectué au mois de septembre.

Grille d'écoulement eaux pluviales déplacée en haut de la vallée des rosiers.

Chats errants

Mme Mazzolini ne fait plus partie de l'association des chats de Ligny mais va continuer de s'occuper de nos chats.

Signature électronique dématérialisée en cours de mise en place.

Egouts Clouseaux et rue du Serein sortie Villy.

Réfection des chemins de vignes

Nous devons décider de la date d'intervention de la Sté Barbier.

Compte tenu de l'état des vignes et des traitements réguliers à faire, les travaux seront reportés en septembre 2016.

Situation budgétaire fin juin

Disponible à ce jour 63219,51€

Cimetière définir une zone pour recevoir les urnes suite à incinération

Comptes rendus de réunions :

Réunion des Maires le 19 mai

Conseil communautaire le 24 mai

Assemblée Générale ADMR lundi 30 mai

Réunion avec bureau d'étude SAFEGE le 20 juin pour présentation du PPRI

Réunion pour le tirage au sort des jurés d'assise.

Date du prochain conseil 12 septembre 2016.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 heures 30.

Le Maire,
Jean Jacques CARRE

